

S.I.A. de la Saye, du Galostre et du Lary



Réunion publique
05 octobre 2011

QUELQUES CHIFFRES...

- Création en 1978
- 24 communes pour une population d'environ 25 000 habitants
- 245 kms de rivières
- Environ 40 000 ha de superficie totale de bassin versant

HISTORIQUE

- Compagnie d'Aménagement Rural d'Aquitaine (C.A.R.A.) de 1978 à 1993
- Maitrise d'ouvrage assurée par SIA et maitrise d'œuvre réalisée par bureau d'étude privé
 - Travaux très ponctuels visant à maintenir les ouvrages en bon état et à assurer un bon écoulement de l'eau.
- Réalisation d'une étude globale des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary en 2006/2007
- Programme de gestion établi sur les 5 années à venir
 - Changement profond dans la politique d'intervention du Syndicat :
Gestion globale, concertée et intégrée des cours d'eau

RÔLE DU SYNDICAT

- Gestion et entretien du réseau hydrographique des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary :
 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
 - Amélioration de la qualité de l'eau
 - Restauration et mise en valeur du milieu aquatique
 - Développement coordonné des activités économiques, agricoles et touristiques
- Participation à des études dans le cadre de programme à l'échelle du bassin Adour-Garonne (Rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau)
- Participation à l'élaboration de divers outils de gestion
 - Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 du « Lary/Palais » et des « Vallées de la Saye et du Meudon »
 - Plan de Gestion d'Etiage Isle/Dronne
 - Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
- Sensibilisation à l'environnement et à la gestion des rivières

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

- 2 délégués par communes soit 48 délégués constituant le Comité Syndical
- 2 commissions de travail :
 - Commission « Travaux » : mise en place et suivi des travaux
 - Commission « Administrative » : révision des statuts
- Financement : contributions annuelles de communes réparties de la façon suivante :
 - 25 % par rapport à la population
 - 25 % par rapport à la superficie de bassin versant
 - 50 % par rapport au mètre linéaire de berge

LE PROGRAMME DE GESTION

- Etabli pour les 5 années à venir
- Fixe les grands objectifs de gestion, cours d'eau par cours d'eau
- Objectifs généraux :
 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
 - Amélioration de la qualité de l'eau
 - Restauration et mise en valeur du milieu aquatique
 - Développement coordonné des activités économiques, agricoles et touristiques
- Concerne les cours d'eaux principaux dans un premier temps, puis les affluents

LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Le Conseil Général de la Gironde (Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières)
- L'Agence de l'eau Adour-Garonne
- La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- L'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)
- La Fédération Départementale des Pêcheurs de Gironde
- Les AAPPMA (Association Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)
- Le Conseil Régional d'Aquitaine

ESTIMATION DU COUT TOTAL DU PROGRAMME DE GESTION

Type d'intervention	La Saye	Le Galostre	Le Lary	Affluents Saye	Affluents Galostre	Affluents Lary	Total par interventions
Restauration Ripisylve	221760 €	23600 €	94160 €	218200 €	-	94240 €	651960 €
Entretien	68820 €	6900 €	16200 €	74265 €	-	27300 €	210385 €
Nettoyage déchets	1050 €	500 €	-	3750 €	2000 €	950 €	8250 €
Aménagement des berges	12000 €	16000 €	18000 €	42500 €	-	15000 €	103500 €
Suivi de l'évolution des milieux	7500 €	7500 €	7500 €	-	-	-	22500 €
Total par rivière	315130 €	62500€	152860 €	348615 €	4000 €	145490 €	1028595 €

FINANCEMENT DES TRAVAUX

- Opérations financées à hauteur de 80 %.
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Conseil Régional d'Aquitaine et le Conseil Général de Gironde interviennent à des taux différents suivant les travaux.
- Le SIA de la Saye, du Galostre et du Lary prend en charge les 20% restants.
- Les propriétaires riverains n'ont donc aucuns frais.